



DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE et GARDERIES

➤ En vue d'inscrire votre enfant aux services de restauration scolaire et de garderies pour l'année scolaire 2011-12, nous vous remercions de compléter ce dossier et fournir les pièces justificatives pour calculer votre quotient familial.

Liste des pièces justificatives :

- avis d'imposition ou de non-imposition pour l'année
- les deux derniers bulletins de salaire ou ASSEDIC ou justificatifs d'indemnité de sécurité sociale
- Relevé des prestations familiales (CAF)
- Justificatif de domicile de la résidence principale (facture électricité, gaz, téléphone, quittance de loyers) datant de moins de deux mois
- Taxe habitation pour les propriétaires
- Jugement de divorce (pension alimentaire) ou jugement de placement

En cas de garde alternée, chaque parent complète un dossier d'inscription et indique le planning prévisionnel de réservation.

- Un Relevé d'Identité Bancaire en cas de souscription au prélèvement automatique

➤ **Rapporter ce dossier au service éducation en mairie à partir du 18 juillet**

➤ **Nous vous conseillons de prendre rendez-vous pour rapporter ce dossier en appelant au 03.86.68.45.52 ou 03.86.68.45.53 ou 03.86.68.45.05**

Pourquoi prendre rendez-vous ? Pour éviter la forte affluence de fin août / début septembre et les files d'attente aux guichets du service éducation et anticiper votre accueil sans cette contrainte d'attente.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Ouverture exceptionnelle le samedi 3 septembre de 9h à 12h

Tarifification appliquée selon les quotients familiaux

Quotient	Repas tarif de base	Repas tarif majoré à 10 %	Garderie du soir tarif de base	Garderie du soir Tarif majoré à 10 %
Q1	1,29	1,45	1,21	1,34
Q2	1,65	1,84		
Q3	2,48	2,78		
Q4	3,18	3,57		
Q5	3,54	3,96		
Extérieur	5,05	5,67		
Occasionnel	5,36			

Tarifs garderie du matin : 0,61 €



FICHE D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE et GARDERIES

NOM de l'enfant : **Prénom de l'enfant** :
Date de naissance :/...../.....
SEXE : F M
ECOLE : Classe fréquentée rentrée 2011 :

PARENTS OU PERSONNES AYANT LA RESPONSABILITE DE L'ENFANT

- Situation familiale : marié vie maritale divorcé veuf(ve) célibataire
- Adresse où la facturation sera envoyée :
- L'enfant habite :
au domicile de ses parents père mère garde alternée autre , précisez
.....

	PERE	MERE	AUTRE (famille d'accueil, tuteur...)
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse			
Code postal Commune			
Téléphone Domicile			
Téléphone portable			
Adresse mail			
RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS			
Employeur			
Lieu de travail			
Service			
Tél travail fixe			
Tél portable professionnel			
Profession			

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée au Service Education.

Signature obligatoire du père : Signature obligatoire de la mère : Autre responsable :

Ce dossier est également téléchargeable sur le site internet de la Ville de Nevers www.ville-nevers.fr dans la rubrique éducation

**PLANNING PREVISIONNEL
RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIES**

➤ L'enfant déjeunera-t-il au restaurant scolaire tous les jours de l'année de scolaire 2011/12

Oui non

Idem pour la garderie du soir : oui non

Idem pour la garderie du matin : oui non

➤ Si non, déjeunera-t-il à des jours réguliers dans la semaine pour l'ensemble de l'année scolaire, si oui lesquels :

Lundi Mardi jeudi vendredi

Idem pour la garderie du soir : lundi Mardi jeudi vendredi

Idem pour la garderie du matin : lundi Mardi jeudi vendredi

➤ **Si vous ne pouvez pas vous positionner pour l'ensemble de l'année scolaire**

Les réservations sans majoration sont possibles jusqu'à 48 heures (jours ouvrés) avant la consommation du repas ou du goûter en garderie du soir.

Passé ce délai, les réservations sont toujours possibles moyennant une majoration appliquée à votre tarif de base, soit 10 %.

➤ **Annulation des repas et des garderies du soir :**

L'annulation est possible jusqu'à 48 heures avant la consommation du repas et du goûter (non compris samedi et dimanche).

Si ce délai n'est pas respecté, le repas ou la garderie du soir seront facturés.

En cas de maladie de l'enfant, la famille doit prévenir le service Education le jour même de l'absence : le repas et la garderie du soir du 1^{er} jour d'absence seront facturés et les autres repas et goûters ne seront pas facturés jusqu'au retour de l'enfant. Si la famille ne prévient pas dès le 1^{er} jour d'absence pour maladie, l'ensemble des repas et des garderies du soir sera facturé.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Si un enfant présente une allergie d'origine alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé doit être réalisé avant son accueil au restaurant scolaire.

La demande doit être formulée auprès du directeur d'école qui enclenche la procédure en lien avec la médecine scolaire et le service de restauration municipale.

Pour les modifications d'agenda :

Allo Restau : 0.805.46.46.47 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Internet : www.ville-nevers.fr rubrique « Vivre à Nevers » puis « Education » et « Portail famille »

ENFANT :

DATE NAISSANCE :/...../.....

ECOLE :

FICHE D'INFORMATION SANITAIRE

➤ A compléter obligatoirement (se référer au carnet de santé de l'enfant)

Date du dernier rappel DT polio :

Allergies :

Alimentaires *	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	précisez.....
Médicamenteuses	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	précisez
Autre	non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	précisez.....

** dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du directeur de l'école*

Votre enfant, fait-il l'objet d'une contre-indication médicale : oui non , précisez :
.....
.....

➤ Coordonnées du médecin de famille :

➤ N° police assurance :Compagnie :.....

➤ Autorisation :

Je, soussigné (Nom et prénom)....., tuteur légal autorise les responsables du temps périscolaires à faire donner à l'enfant, en cas d'urgence, tous soins nécessités par son état, y compris une intervention chirurgicale et à la transporter dans un véhicule de secours.

Signature :

➤ Parents et personnes majeures autorisées à être prévenues en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	Prénom	Tél fixe (domicile et/ou professionnel)	Tél portable	Lien avec l'enfant (parents, grands-parents, tante...)